

portant promotion des Professeurs Certifiés des Cadres de la Catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux(Enseignement) de la République Populaire du Congo - Au titre de l'Année 1974 -

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

(/ I S A S :

DGT.

(/u la Constitution du 24-6-73;

(/u la Loi 15-62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le Décret 62-130/MF du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le Décret 62-196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des cadres des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

(/u le Décret 62-197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies créées par la Loi 15-62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

(/u le Décret 62-198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A par Décret;

(/u le Décret 64-165/FP-BE du 22-5-64 fixant statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo;

(/u le Décret 65-170/FP-BE du 25-6-65 réglementant l'avancement des fonctionnaires;

(/u le Décret 75/20 du 8-1-75 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres;

(/u le Décret 75/21 du 9-1-75 fixant la Composition des Membres du Conseil des Ministres de la République Populaire du Congo;

(/u le Décret n° 75/382 /du 20 août 1975 portant inscription des Professeurs Certifiés des Cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux(Enseignement) au tableau d'avancement au titre de l'année 1974 -

SECRET

ARTICLE I.- Sont promus aux échelons ci-après, au titre de l'année 1974, les Professeurs Certifiés des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux(Enseignement) de la Républi-

que Populaire du Congo dont les noms suivent :

AU 2 ème ECHELON:

- MM. - BOKAZOLO Albert P/c du 6-10-74, en service à Brazzaville
- DOUMA-EPOUOM Emmanuel p/c du 3-5-75 en service à Pointe-Noire
- KIYINDOU Gaston p/c du 7-9-74, en service à Brazzaville
- MABOUNOU Antoine p/c du 20-9-74 en service à Pointe-Noire
- Mme - MABONDZOT née BONAZEBI Céline p/c du 3-5-75 en service à Pointe-Noire
- MM. - MATHEY René p/c du 23-10-74, en service à Brazzaville
- MAVOUNGOU Jean Louis p/c du 20-11-74, en service à Brazzaville
- MOYONGO Jean-Célestin p/c du 3-11-74 en service à Makoua
- NKOUKA Etienne p/c du 25-4-75 en service à Brazzaville
- Mme - NKOUKA Marie-Thérèse p/c du 9-10-74, en service à Brazzaville
- MM. - OKOBO François p/c du 24-11-74, en service à Brazzaville
- OUNOUNOU Hilaire p/c du 3-11-74, en service à Brazzaville
- SALANGOLI Flavien p/c du 20-9-74, en service à Brazzaville

AU 3ème ECHELON

- MM. - BOUSSOUKOU-BOUMBA Pierre Damien p/c du 11-10-74 en service à Brazzaville
- DINGAT Théophile p/c du 1-10-74 en service à Brazzaville
- DZONG Jean p/c du 3-5-74 en service à la D.N.S. à Brazzaville
- ELENGA Joseph p/c du 1-10-74 en service à Brazzaville
- ESSAKOMBA Jacques p/c du 19-11-74 en service à Brazzaville
- MOWELE Michel p/c du 13-12-74 en service à Brazzaville
- NDINGA Abraham p/c du 15-4-75 en service à Brazzaville

AU 4 ème ECHELON

- MM. - BATHEAS STANISLAS MOLLOMB p/c du 8-1-74 en service à Brazzaville
- BATOUMENY Victor p/c du 2-10-74 en service à Brazzaville
- BELO Maurice p/c du 10-11-74 en service à Brazzaville

AU 5 ème ECHELON

- MM. - ABIBI Daniel p/c du 1-10-74 en service à Brazzaville
- MANCKASSA Côme p/c du 6-11-74 en service à Brazzaville
- OLLASSA Paul p/c du 4-8-74 en service à Brazzaville
- SAMBA Zacharie p/c du 1-10-74 en service à Brazzaville

AU 6 ème ECHELON

- MM. - VOUIDIEMO Joseph p/c du 1-10-74 en service à Brazzaville

.../...

AU 7ème ECHELON

- Mlle.- BOUBOUTOU Hélène p/c du 1-1-74 en sce à Brazzaville
- MM.- LOPES Henri p/c du 15-10-74 en sce à Brazzaville
- OBENGA Théophile p/c du 15-10-74 en sce à Brazzaville
- OKANZA Jacob p/c du 15-10-74 en sce à Brazzaville

AU 8ème ECHELON

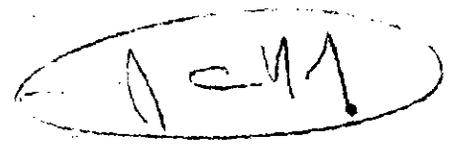
- MM.- TATI Jean-Baptiste p/c du 15-10-74 en sce à Brazzaville
- THYSTERE-TCHICAYA Jean-Pierre p/c du 15-10-74 en sce à Brazzaville
- Mlle GNALI-MAMBOU Aimée p/c du 15-10-1974 en sce à l'UNESCO.

AU 10ème ECHELON

Monsieur - MAKANY Lévy p/c du 15-10-74 en sce à Brazzaville

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire d' Congo et communiqué partout où besoin sera./!-

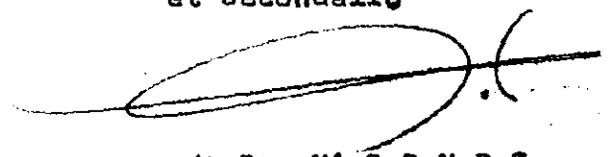
Brazzaville, le 20 août 1975



H. L. O. P. E. S.

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres

Le Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire



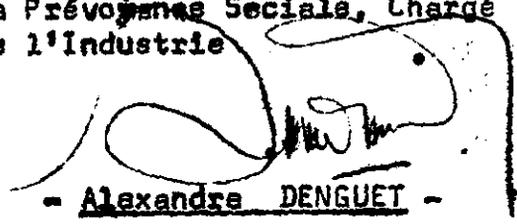
J. P. N. G. O. M. B. E.

Le Ministre des Finances



S. O. K. A. B. E.

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, Chargé de l'Industrie



Alexandre DENGUET

EMPLIATIONS :

EPS	2
EPFS	2
IAF	2
IT	102
!	2
!	2
Courrier	2
Solde	5
Isor	2

JORPC	2
DES	2
Intéressés	49
Dossiers	49

